



2^{ème} réunion de haut niveau du partenariat « assainissement et eau pour tous » Washington, 20 avril 2012

Déclaration d'engagement de la France

Les engagements de la France pour l'eau et l'assainissement répondent aux priorités du gouvernement français fixées à l'occasion du 6^{ème} Forum mondial de l'eau, que la France a accueilli du 12 au 17 mars 2012. Ces priorités, qui se déclinent à la fois au plan national et pour la politique française de coopération, visent deux objectifs généraux :

- mettre en œuvre le droit universel à l'eau potable et à l'assainissement, reconnu par les Nations Unies, en s'appuyant sur les progrès des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), pour garantir à la fois le développement et la stabilité et la paix ;
- faire de l'eau une ressource à la fois protégée et partagée, en intégrant une meilleure gestion des ressources en eau dans les politiques de développement durable et de sécurité à la fois hydrique, alimentaire et énergétique. Cela doit contribuer à la lutte contre la pollution des eaux, la réduction des gaspillages et l'amélioration de l'efficacité hydrique, et la création d'emplois.

A la 1^{ère} réunion SWA en avril 2010, la France s'était engagée à soutenir l'initiative SWA. Elle a formellement adhéré à ses principes directeurs pour en devenir partenaire en août 2010. Elle s'était également engagée à contribuer au rapport GLAAS. Elle a contribué aux réflexions sur l'amélioration de ce rapport, et répondu au questionnaire de préparation à l'édition 2012 du GLAAS.

La France entend poursuivre cet appui aux principes et aux outils de SWA. A cette fin, elle s'associe aux efforts pour que l'assainissement et l'eau potable constituent une priorité et soient considérés comme essentiels pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Ces efforts nécessitent une mobilisation politique accrue au niveau national et international, le renforcement des capacités institutionnelles et la mobilisation d'investissements.

Le 6^{ème} Forum mondial de l'eau de Marseille a permis de réaffirmer l'engagement de la France pour l'eau et l'assainissement et d'insister sur plusieurs engagements concrets de sa coopération internationale dans ce secteur, qui répondent aux enjeux du partenariat « assainissement et eau pour tous ».

Troisième bailleur bilatéral pour l'eau, la France a plus que doublé son aide au développement depuis 2002 dans ce secteur (600 millions d'euros/an aujourd'hui). Elle entend maintenir l'objectif fixé pour la période 2010-2012, pour les interventions de l'Agence française de développement, en termes d'accès aux services d'eau et d'assainissement : fournir un nouvel accès à l'eau potable à 800 000 personnes par an et un nouvel accès à l'assainissement à 500 000 personnes ; et améliorer l'accès à l'eau potable à 2,5 millions de personnes par an, et à 1,5 million de personnes par an pour l'assainissement. L'Afrique sub-saharienne reste la priorité de la coopération française pour l'eau potable et l'assainissement.

Pour poursuivre son effort, la France s'est engagée à Marseille à renforcer sa coopération pour l'accès à l'assainissement et à l'eau potable, et en particulier à soutenir 2 initiatives emblématiques (initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque africaine de développement ; projet d'usine de dessalement pour l'approvisionnement en eau de Gaza, porté par l'Union pour la Méditerranée).

Accroître l'efficacité des instruments d'aide au développement

- **Maintenir la concentration de l'effort sur les pays les plus démunis** : la France s'engage à continuer à consacrer au moins 60 % de son effort financier d'aide publique en Afrique subsaharienne pour son action bilatérale pour l'eau potable et l'assainissement ;
- **Appuyer la définition, d'ici à 2015, de cadres sectoriels clairs et efficaces dans les pays d'intervention de la coopération française**, afin d'améliorer le fonctionnement du secteur de l'eau et de mobiliser des financements nationaux et internationaux, en cohérence avec des stratégies de financement réalistes (budgets publics, tarifs, transferts) ;
- **S'assurer que tout projet d'investissement pour l'accès à l'eau potable de la coopération française inclue un volet de promotion de l'hygiène et de l'assainissement** ;
- **Poursuivre l'action engagée pour renforcer les capacités à tous les niveaux**, par l'assistance technique, et en s'appuyant sur l'offre française de formation professionnelle technique et managériale, en soutenant la mise en place de partenariats Nord-Sud et Sud-Sud entre opérateurs ;
- **Renforcer la coordination entre les principaux bailleurs** : accroître le nombre de programmes communs et poursuivre la mise en œuvre d'une reconnaissance mutuelle de procédures avec la Banque européenne d'investissements (BEI) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) en Allemagne, en l'élargissant si possible à d'autres bailleurs (Union européenne, institutions multilatérales, etc.)

Renforcer la solidarité internationale pour mettre en œuvre le droit à l'eau potable et à l'assainissement

- **Contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, en apportant le soutien nécessaire à la redynamisation des Initiatives-phares de la Banque africaine de développement** : la facilité africaine de l'eau (FAE) et l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (RWSSI)¹. La France s'engage dans ce cadre à apporter jusqu'à 40 millions d'euros au fonds multi-bailleurs de RWSSI. Dans la suite des engagements pris au 6^{ème} Forum mondial de l'eau à Marseille (14 mars 2012), elle appelle ses partenaires, bailleurs bilatéraux et pays africains, dont plusieurs partenaires de SWA, à l'accompagner dans cet effort.
- **Augmenter le produit du mécanisme français de solidarité internationale** (lois Thiollère et Oudin-Santini), par une mobilisation accrue des collectivités territoriales en visant à accroître l'effet de levier de l'aide en mobilisant d'autres bailleurs (agences de l'eau notamment) ;
- **Promouvoir à l'étranger les mécanismes de solidarité internationale des acteurs non-étatiques**, sur la base de la résolution du Parlement européen en faveur du « 1% solidaire » et de la charte sur les mécanismes décentralisés de solidarité pour l'eau et l'assainissement du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- **Améliorer la capacité française à faire face aux situations d'urgence**, en renforçant les capacités opérationnelles et financières en matière de prévention, de réponse aux situations d'urgence et de reconstruction, en lien avec les principaux acteurs du secteur.

¹ La facilité africaine de l'eau et l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR ou RWSSI en anglais) ont accumulé une expérience précieuse et d'ores et déjà enregistré des résultats indéniables. Ces initiatives ont besoin d'un nouveau soutien à la fois politique et financier. La France entend accompagner la Banque africaine dans la révision de la gouvernance et du fonctionnement de ces fonds aujourd'hui indispensables à leur renforcement. Ce nouveau dimensionnement constituera à moyen terme un acquis précieux dans l'élaboration d'une architecture financière incluant la lutte pour l'adaptation au changement climatique des pays africains, dont l'eau constituera un volet essentiel.